

# Passeport pour l'économie numérique: le gouvernement pousse les TPE vers les TIC

Au coeur du tissu économique français, les TPE (2,5 millions d'entreprises) sont en retard en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce constat n'est pas nouveau.

Selon les chiffres officiels, si 80% des TPE sont équipées en informatique, **700.000** très petites entreprises ne sont pas connectées au Net. Un chiffre colossal.

Pourquoi un tel retard ? Les freins sont nombreux: psychologiques (refus d'acceptation des TIC), culturels (les dirigeants les plus anciens font de la résistance), techniques (la peur d'être mal accompagné, le manque de lisibilité des offres) et bien sûr financières. Au total, seulement 15% des TPE tirent profit du potentiel offert par les NTIC, soit 300.000 entreprises. Il en reste donc plus de 2 millions à accompagner...

Le gouvernement planche donc depuis plusieurs mois sur un ambitieux plan d'accompagnement afin d'inciter les entrepreneurs à s'équiper. Ce plan: 'Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique' entre ce lundi dans sa phase opérationnelle.

L'objectif est limpide: « *Il s'agit de faire entrer rapidement toutes les TPE dans les TIC en sensibilisant, en créant le désir et en accompagnant* », a expliqué lors de la conférence de presse de lancement Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

« *Nous tablons sur 200.000 entreprises accompagnées d'ici deux ans* », ajoute de son côté Olivier Midière, Vice-président du comité de pilotage du programme gouvernemental.

Concrètement, ce plan s'appuie sur trois volets articulés autour d'un partenariat **public-privé**. Une association qui permet de rendre plus concrète cette initiative.

Le premier volet entend s'attaquer aux freins psychologiques avec une série de petits modules TV qui seront diffusés à heures de grandes écoutes sur TF1 et M6. Ces programmes, baptisés 'les Entrepreneutes' mettront en scène des entrepreneurs confrontés dans leur quotidien à des problèmes que l'usage des technologies numériques les aide à résoudre. A travers 40 épisodes, il s'agit de donner une impulsion forte au plan gouvernemental en soulignant les possibilités offertes par les outils et usages du numérique: dématérialisation des factures, mobilité professionnelle, e-commerce...

Le deuxième volet est certainement le plus important, le plus concret. Sont mis en place des modules d'initiation aux outils et aux usages dans toute la France. 18 modules pratiques sont proposés: se connecter à Internet, vendre sur internet, choisir le bon matériel, être mobile, mettre son entreprise en réseau, simplifier les tâches administratives...

Ces modules sont gratuits. Ils seront encadrés par des formateurs dédiés au sein de 400 points d'accueil en France qui proposeront deux formations par semaine d'une durée de 2 heures.

Il suffira au chef d'entreprise de s'inscrire au téléphone (0810 00 33 99) ou sur [Internet](#) pour organiser un 'parcours d'initiation sur mesure'.

C'est donc aux chefs d'entreprise de prendre l'initiative de se rendre à ces modules. Le manque de temps de ces patrons pourrait compliquer la démarche. Mais la participation à ces modules donne accès à un certain nombre d'avantages.

Ainsi, en suivant au moins 3 modules, l'entreprise obtiendra son 'Passeport pour l'économie numérique'. Ce sésame donne accès à des avantages exclusifs comme des offres commerciales promotionnelles (proposées par les partenaires industriels du programme) et des offres de financement privilégiées (crédit bancaire sans caution pour les entreprises de moins de deux ans).

Enfin, le troisième volet de l'offensive se présente sous la forme d'un guide d'achat dédié. *« Les entreprises sont submergées d'offres de la part des éditeurs de logiciels, des fabricants, des opérateurs télécoms. Mais elles n'ont ni la capacité, ni le temps de faire le tri. C'est pourquoi nous avons conçu, avec les acteurs du secteur, un guide thématique présentant les offres les plus adaptées pour les TPE »*, explique Renaud Dutreil.

Ce guide propose des explications et des conseils pratiques pour choisir son équipement et éviter les pièges. Il recense également les offres de service. Les offres mises avant (dans 30 catégories) seront reconnaissables dans les réseaux de distribution grâce des logos 'Offre Référencée' ou 'Équipement Référencé'. Les offres de service (déploiement, conseil...) seront également labellisées.

Avec ces trois volets, le gouvernement estime apporter une réponse concrète et adaptée aux freins au développement de l'économie numérique dans les TPE. La combinaison d'une démarche incitative de formation et de l'implication de partenaires privés crée en effet un environnement favorable. Gageons que les TPE soient au rendez-vous.